

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux
accessible par internet dénommé « MINI ASTRO »**
(Applicable à compter du 8 septembre 2025)

Article 1
Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux (anciennement Conditions générales de l'offre des jeux de loterie en ligne) publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu : chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1 euros.

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| 2 lots de | 5 000 € | 10 000 € |
| 2 lots de | 1 000 € | 2 000 € |
| 360 lots de | 100 € | 36 000 € |
| 3 000 lots de | 20 € | 60 000 € |
| 37 751 lots de | 10 € | 377 510 € |
| 76 000 lots de | 5 € | 380 000 € |
| 380 718 lots de | 2 € | 761 436 € |
| 413 054 lots de | 1 € | 413 054 € |
| 910 887 lots formant un total de | | 2 040 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains lié à plusieurs zones de jeu gagnantes au sein de la même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu

- 4.1.** L'unité de jeu est composée de deux étapes de jeu dénommées « JEU 1 » et « JEU 2 ». L'unité de jeu comporte une zone de jeu commune aux deux étapes de jeu composée de huit symboles « ETOILE » et d'une case « GAIN » cliquables.
- 4.2.** L'élément inscrit sous la zone cliquable de chaque symbole « ETOILE » est un signe astrologique ou un symbole « LUNE » auquel est associé à un montant de 10 €.
- Il y a au total huit signes astrologiques ou sept signes astrologiques et un symbole « LUNE » à découvrir.
- 4.3.** L'élément inscrit sous la case cliquable « GAIN » est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 1 €, 2 €, 5€, 10 €, 20 €, 100 €, 1 000 € et 5 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.4.** Le joueur clique sur les huit symboles « ETOILE » de la zone de jeu et découvre huit symboles conformément au sous-article 4.2.

Le joueur clique sur la case « GAIN » et découvre un montant en euros, conformément au sous-article 4.3.

4.5. « JEU 1 »

4.5.1. Si le joueur découvre, sous la couche cliquable des huit symboles « ETOILE », deux signes astrologiques identiques, le joueur remporte le montant en euros découvert sous la case « GAIN ».

4.5.1. Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6. « JEU 2 »

4.6.1. Si le joueur découvre, sous la couche cliquable des huit symboles « ETOILE », un symbole « LUNE », le joueur remporte le montant de 10 euros associé à ce symbole.

4.6.2. Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.7.** A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.8.** L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 1 juillet 2025.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI